CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 juin 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

PÉTITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition signée par des personnes d'Edmonton, en Alberta et de Denman Island, Pitt Meadows, Lilloet, Salmon Arm, Sooke et Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent du nombre croissant de produits chimiques qui sont utilisés comme herbicides et insecticides et dont les effets délétères sur les humains ont été prouvés. Ils sont d'avis que ces produits chimiques sont aussi nuisibles, à court et à long terme, pour d'autres organismes terrestres ou aquatiques que ceux qu'ils visent à détruire. Ils signalent que, ces dernières années, ces mêmes produits chimiques ont été enregistrés et déclarés inoffensifs aux différentes fins auxquelles ils servent.

Ils prient la Chambre des communes de faire entreprendre une enquête sur la sécurité, l'essai, l'enregistrement, la réglementation et l'utilisation des pesticides de même qu'un examen d'autres méthodes de lutte contre les parasites, comme la lutte biologique et les pesticides dérivés des plantes.

L'ENTENTE DU LAC MEECH—LA POSSIBILITÉ POUR LES CANADIENS D'EXPRIMER LEURS VUES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu du paragraphe 106(4) du Règlement et au nom de

citoyens de l'Ontario et du Québec. Elle a trait à l'entente du lac Meech.

Ces citoyens veulent un Canada fort où tous les Canadiens sont traités également et équitablement et jouissent des mêmes droits et de la même protection, quelle que soit la province où ils habitent. Ils croient que les dispositions de l'entente du lac Meech menacent nos libertés énoncées dans la Charte des droits et mettent en danger l'avenir des programmes nationaux qui pourraient être avantageux pour les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique.

Ils demandent au Parlement d'exposer aux Canadiens les véritables répercussions de l'entente du lac Meech et de leur fournir en bonne et due forme l'occasion d'exprimer leurs vues sur les modifications constitutionnelles proposées dans l'entente du lac Meech.

[Français]

OPPOSITION AU NOUVEAU PLAN OPÉRATIONNEL DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur de présenter plusieurs centaines de signatures, plusieurs pétitions qui viennent de la province du Nouveau-Brunswick et qui demandent à cette Chambre de rejeter le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes qui crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente de superboîtes postales tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit les services postaux vitaux en milieu rural.

Et à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoignent à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

LA DEMANDE D'UN QUARTIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL D'ÊTRE INCLUS DANS UNE NOUVELLE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 200 résidants d'un quartier de la ville de Montréal situé dans les circonscriptions fédérales présentes de Saint-Jacques et de Laurier et qui est limité par des points précis, au nord par l'avenue Mont-Royal, à l'est par le boulevard Saint-Laurent, au sud par la rue Sherbrooke et à l'ouest par l'avenue du Parc. Les pétitions ont trait au rapport de la Commission des délimitations des circonscriptions électorales et disent que tout en acceptant le remaniement des circonscriptions proposées par cette commission, il n'y a eu par le passé aucune interaction entre les résidants sous-mentionnés et les résidants de la circonscription fédérale de Saint-Henri—Westmount proposée.